

Département « Cadre de vie »

La mission globale du département consiste à améliorer le cadre de vie des citoyens et à augmenter le sentiment bien-être général. Afin d'y parvenir, divers services travaillent ensemble :

Entretien

La mission globale du service est la préservation d'un cadre de vie agréable pour les citoyens de la commune.

L'action porte sur la propreté de l'espace public et implique tous les acteurs de la société civile (citoyens, police, autres services communaux...).

Le service met ainsi à la disposition de la population des espaces verts de qualité, praticables, sécurisants et répondant aux aspirations de la majorité des utilisateurs. Il agrmente le cadre de vie des habitants anderlechtois par des aménagements agréables, esthétiques (parcs, arbres d'alignement, zones fleuries,...). Développer la biodiversité (faune et flore) est également une de ses missions.

Centrale administrative

La centrale administrative s'attèle principalement à assurer la continuité des services techniques par un support administratif.

Cellule taxe TPP

La Cellule « taxe-TPP » veille au respect du Règlement communal relatif à la taxe sur le nettoyage de l'espace public afin d'assurer et de rétablir la propreté publique en luttant contre les actes d'incivilité en matière de propreté du domaine public.

SAC

Veiller au respect du Règlement Général de Police de la commune, et ce afin d'améliorer le cadre de vie des citoyens ainsi que le sentiment de bien-être général, est la mission principale du service « Sanctions administratives communales ».

Cette mission se décline sous différents aspects :

- le stationnement : le service contribue à l'amélioration de la sécurité des usagers de la route ainsi que des usagers faibles. En outre, une présence dissuasive renforcée est mise en place lors des grands événements (abords des écoles, matchs de football,...). Par ailleurs, le service se charge de prioriser les actions pour faire respecter le Code de la Route en fonction de certains objectifs. À cette fin, le service est en étroite collaboration avec la police (envoi des mandats). Il collabore également avec les gardiens de la paix, notamment en termes de sensibilisation de la population. Finalement, des relations étroites avec le service des « travaux publics » (pour les panneaux, marquages et vérifications) sont également entretenues.

- la propreté publique : l'amélioration du cadre de vie des citoyens en leur offrant un environnement agréable et de qualité est une des missions du service « Sanctions administratives communales ». Pour ce faire, il s'occupe de nettoyer les déjections canines, les dépôts clandestins, les sacs poubelles ainsi que d'entretenir les terrains privés et les trottoirs, en collaboration avec le Service « Propreté publique ». L'application « FixMyStreet » est également utilisée pour signaler les problèmes sur le terrain.
- l'urbanisme : le service s'assure du respect de la réglementation en ce qui concerne les paraboles, les antennes, les sonnettes ainsi que les affiches des agences immobilières et les façades.
- les infractions mixtes : en étroite collaboration avec la police et le Procureur du Roi, le service traite les diverses incivilités (comme les crachats, les mégots de cigarettes, les vols à l'étalage et les diverses dégradations).